
La foi sous le manteau

Les errements vestimentaires d'un franciscain dans la
Flandre du XVI^e siècle

Marjorie Meiss

Version électronique (Pépinère DeVisu)

URL : <https://devisu.inha.fr/modespratiques/696>

DOI : 10.54390/modespratiques.696

ISSN : 2491-1453

EISSN : 2119-9655

Éditeur

DeVisu

Référence électronique

Marjorie Meiss, « La foi sous le manteau », *Modes pratiques* [En ligne], 4 | 2020, mis
en ligne le 02 juillet 2024, consulté le 04 octobre 2026. URL :
<https://devisu.inha.fr/modespratiques/696>

La revue *Modes Pratiques* est mise à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de
Modification 4.0 International

La foi sous le manteau. Les errements vestimentaires d'un franciscain dans la Flandre du XVI^e siècle

Marjorie Meiss

Version électronique (Pépinière DeVisu)

URL : <https://devisu.inha.fr/modespratiques/696>

DOI : <https://doi.org/10.54390/modespratiques.696>

ISSN : 2491-1453

Éditeur

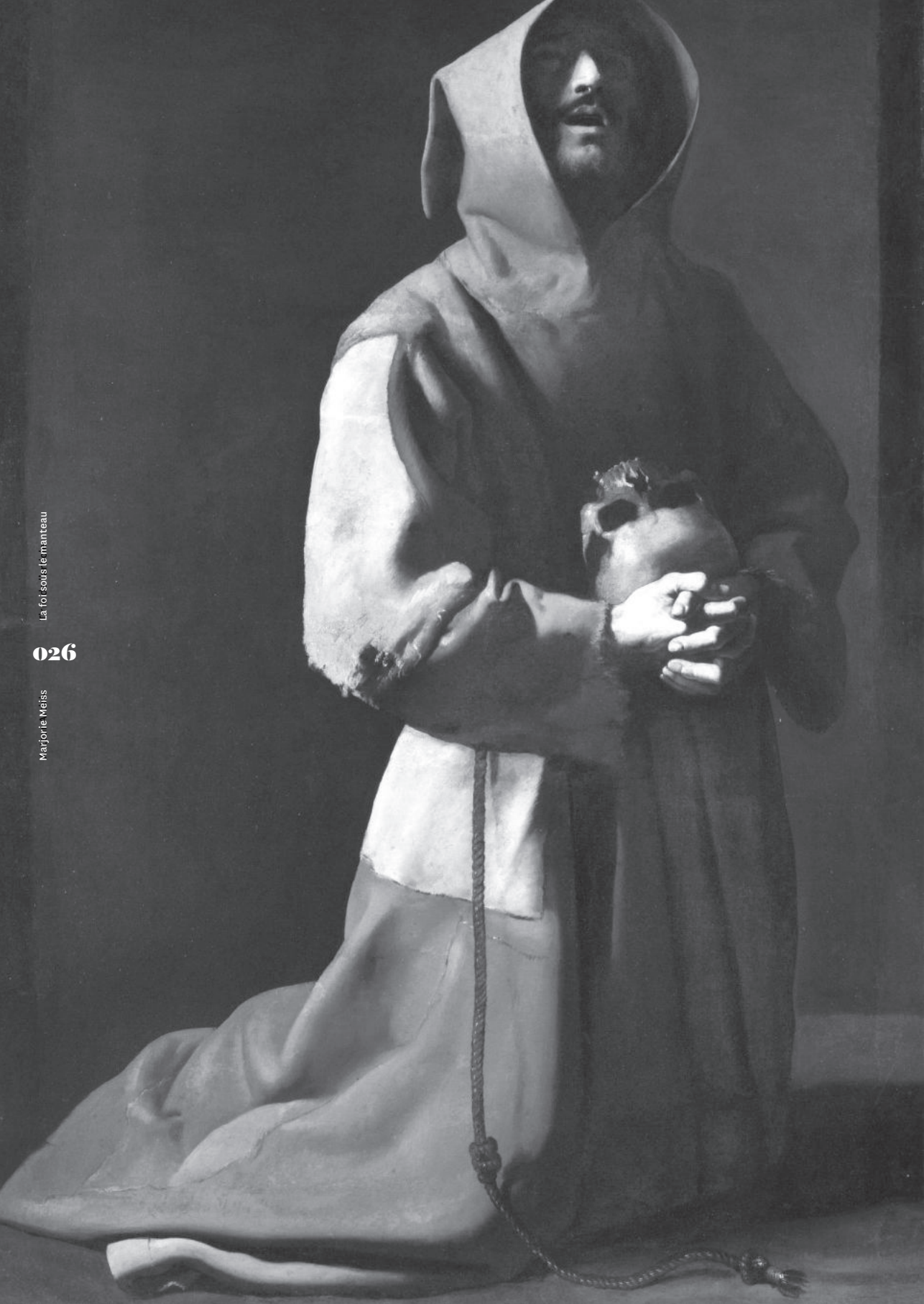
École Duperré Paris

Référence électronique

Marjorie Meiss, « La foi sous le manteau », Modes pratiques [En ligne], 4 | 2020, mis en ligne le 02 juillet 2024. URL : <https://devisu.inha.fr/modespratiques/696>.



La revue *Modes Pratiques* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.



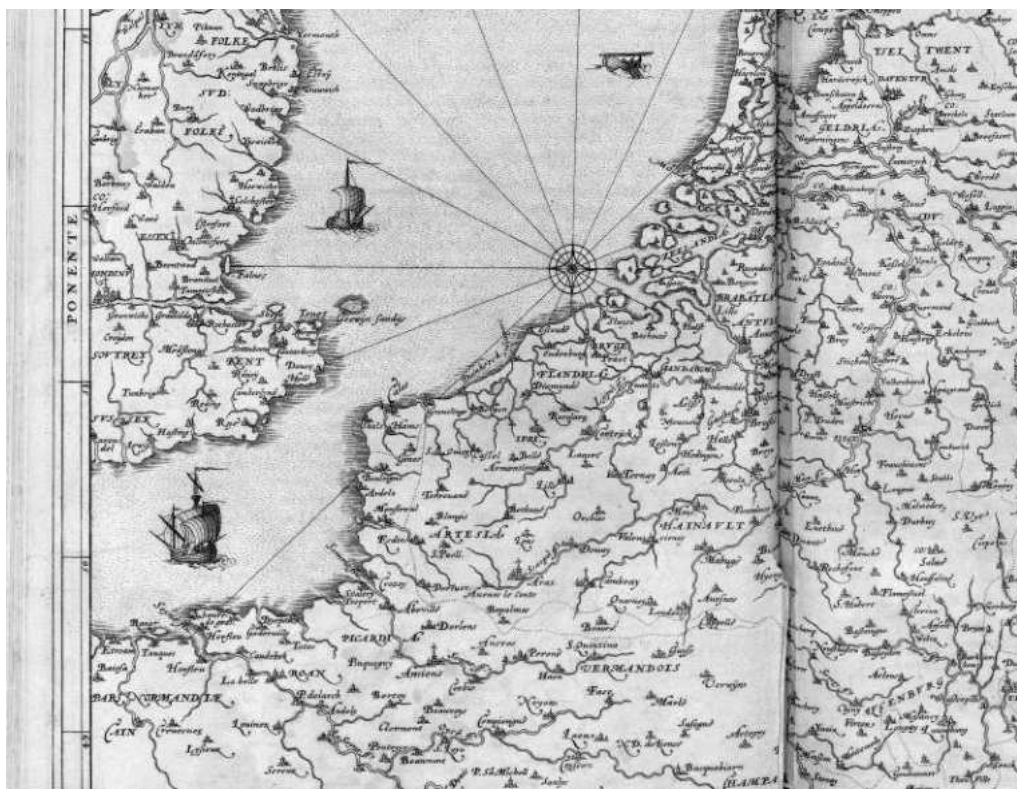
La foi sous le manteau

Les errements vestimentaires d'un franciscain dans la Flandre du XVI^e siècle

En ce mois de juin 1560, l'inquisiteur de Flandre Pierre Titelmans exulte. La princesse d'Antoing, dame de Roubaix, va lui remettre un homme suspecté d'hérésie dont elle s'est saisie sur ses terres de Cysoing mais sur lequel elle n'a pas de droit de justice¹. En raison de son statut de religieux, le prisonnier relève en effet de la justice ecclésiastique. Marguerite de Parme, sœur du roi d'Espagne et gouvernante en son nom des Pays-Bas, a confirmé à la princesse sa volonté que l'homme soit transféré dès que possible à l'inquisiteur. Celui-ci se réjouit de la nouvelle. Bien que sujettes du Roi catholique, ces terres septentrionales réservent un accueil fervent aux différents courants réformateurs. Les calvinistes y font toujours plus d'adeptes, jusque dans les couvents et monastères, comme ce Claude Bresoul, un franciscain de Tournai à la vie mouvementée. Son arrestation est donc une excellente nouvelle pour les autorités catholiques. Son châtiment devra être exemplaire pour tenter d'enrayer le mouvement de conversions qui touche la région depuis une quinzaine d'années, et plus encore depuis l'installation du prédicateur Guy de Bray en 1552². Mais l'inquisiteur a une autre raison de se frotter les mains. Son expérience de la répression des hérésies lui a permis de vite comprendre que Claude Bresoul n'est pas de l'étoffe dont on fait les martyrs. « Il ne sera obstiné », écrit-il à la gouvernante, avant d'ajouter : « L'apparence est qu'il sortira quelque bon fruit, car il doit scavoier beaucoup des secretz. »

L'intuition de Titelmans est juste. Avant même d'être remis aux mains de l'inquisiteur, Bresoul commence à parler. Les officiers de la princesse d'Antoing recueillent ses premières confessions sur la communauté calviniste locale et ses connections avec celles d'Anvers, Breda ou Paris³. Entre autres révélations, il confirme l'appartenance à la communauté réformée de trois hommes

← *Saint François en méditation* (détail), vers 1639, Francisco de Zurbarán, (1598-1664), huile sur toile. © National Gallery.



originaires de Lille et Tournai installés à Anvers, Brice Garin, Gilles Nottet et Jacques Le Noir. Il a même fréquenté ce trio de près puisque, selon ses dires, ce serait Brice Garin qui l'aurait aidé à abandonner son habit de religieux et même convaincu de quitter la prêtrise. S'en suit alors, dans le témoignage de Claude Bresoul, une saisissante description du déshabillage auquel auraient procédé ces hommes. Gilles Nottet et Jacques Le Noir le conduisent chez eux, lui enlèvent son habit gris de cordelier et lui donnent à la place une chemise, un casaquin de drap noir et des chausses noires. L'ancien habit de religion n'est pas jeté au feu ; reteint en noir, il est aussitôt retailé pour faire à Bresoul un manteau.

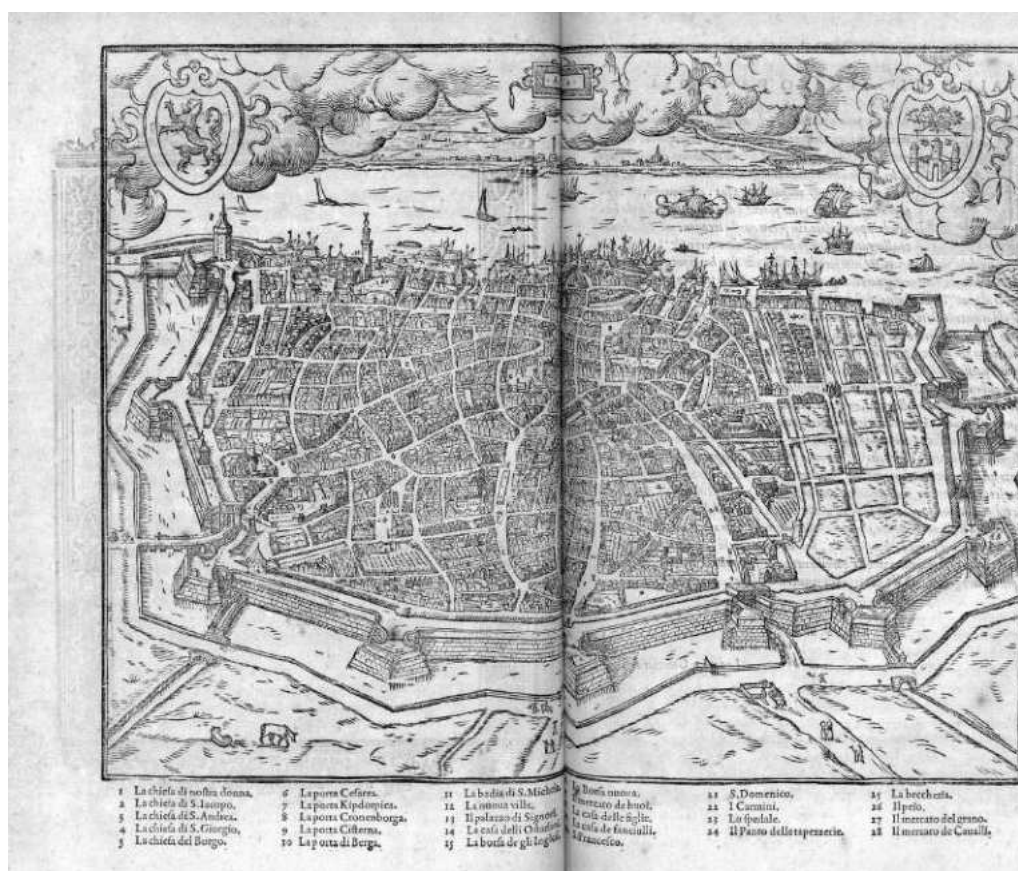
Pourquoi prendre soin de transcrire le détail de cet épisode vestimentaire dans le procès-verbal de l'interrogatoire du prisonnier, puis le transmettre à la régente des Pays-Bas ? À l'évidence, parce que la scène a quelque chose de scandaleux pour d'ardents défenseurs du catholicisme. En se défaisant de son habit de franciscain, Claude Bresoul a accepté de rendre notoire l'abandon de son statut religieux. C'est un geste-manifeste, une confession de foi qui répond à l'exhortation qui a été faite à Bresoul de renoncer définitivement à toute « idolatrie » papiste. Le cordelier imite ici d'autres religieux passés à la Réforme, dont le premier d'entre eux, Martin Luther, qui s'était défait de son habit d'augustin en 1524⁴. Pour eux, nul besoin de médiateur entre le Christ et les fidèles ; les ordres religieux et la prêtrise ne sont que des institutions d'origine humaine, sans fondement évangélique, et partant des abus de l'Église de Rome. Le renoncement à l'habit religieux vaut ici dénonciation de l'ecclésiologie catholique.

Qui plus est, l'habit de cordelier n'a pas simplement été abandonné par Bresoul, il a été désacralisé par sa transformation – il faudrait peut-être écrire sa « conversion » – en manteau de simple quidam. Nicole Pellegrin a bien montré l'extrême importance du vêtement dans l'opération de distinction et de sanctification du corps du religieux qu'il identifie, protège et mortifie tout à la fois⁵. Il est vrai que les ordres religieux ne laissent rien au hasard concernant les habits que doivent revêtir leurs membres. Le vestiaire est habituellement décrit avec minutie dans la règle qui ordonne la vie de la communauté : nombre de pièces, forme, matière, couleur, variations éventuelles en fonction des circonstances, tout y est prévu, ordonné ; chaque pièce en vient même à signifier une vertu spécifique⁶. Le rapport des religieux aux objets matériels est en effet bien loin de se résumer à un rejet des biens terrestres : les objets médiatisent leur relation au divin, selon les règles propres à chaque ordre, et l'on peut parler, avec Gil Bartholeyns, d'une « positivité spirituelle de la matérialité » dans la vie monastique⁷.

← Carte de anciens Pays-Bas (détail), issue de la *Description de l'ensemble des Pays-Bas autrement appelés Germanie inférieure*, 1567, Lodovico Guicciardini. © Biblioteca Nacional de España.

Re teint en noir, l'habit gris de Bresoul a aussi perdu sa non-couleur si caractéristique de l'impératif vestimentaire franciscain. Alors que les deux règles de l'ordre, datées de 1221 et 1223, détaillent avec précision les pièces du vestiaire des cordeliers (une tunique à capuche, une ceinture de corde, des braies, un chaperon court et des chaussures) et soulignent qu'elles doivent être taillées dans des tissus vils, voire rapiécés, elles ne disent mot de leur couleur⁸. Saint François se contente d'exhorter les frères à ne pas imiter les hommes habillés de vêtements colorés. Comme l'écrit Véronique Rouchon Mouilleron, « la règle [franciscaine] veut ainsi revêtir les frères non d'une couleur, mais d'une vertu : il s'agit d'arborer la couleur du vil. [...] Le fondateur ne détermine pas un uniforme pour son ordre, et il laisse ouvert le choix des nuances de la pénitence et des tonalités de la pauvreté. » Des compléments apportés à la règle dans la seconde moitié du XIII^e siècle introduisirent l'idée d'une couleur se définissant par la négative, ni tout à fait blanche, ni tout à fait noire. Au début du XIV^e siècle, Angelo Clareno avança quant à lui l'idée d'une couleur pâle, proche de la cendre, en écho textile à la mortification du Christ. L'instabilité chromatique du vestiaire franciscain tendit toutefois à être réduite, dans l'œil des fidèles de la fin du Moyen Âge et du XVI^e siècle, à un « gris » dont témoigne le qualificatif apposé à l'habit de Bresoul dans le procès-verbal⁹. En passant l'habit de l'ancien cordelier dans un bain de teinture noire, Gilles Nottet et Jacques Le Noir ont certes voulu rendre l'étoffe plus adaptée à sa nouvelle fonction de manteau. Mais ils ont aussi sciemment effacé toute l'épaisseur spirituelle de sa non-couleur.

Retallé, re teint, l'ancien habit religieux devenu manteau rend tangible la conversion spirituelle de Claude Bresoul. Le procès-verbal de son interrogatoire révèle en creux l'indignation des catholiques devant son geste, mais il tait les sentiments qui traversèrent l'ancien frère au moment de son déshabillage. Dans cette maison anversoise, alors qu'il abandonnait l'habit qui était le sien depuis près de trente ans, a-t-il revu les images de sa vêtue ? A-t-il revêtu ce moment où, pour la première fois, ses frères en Dieu l'avaient aidé à enfiler l'habit de son ordre et à en ceindre la corde autour de sa taille ? La prise d'habit est la marque solennelle et ô combien matérielle de l'entrée en religion puisqu'elle amène le postulant à se dépouiller de toute trace de la vie



mondaine pour renaître comme homme vouant sa vie à Dieu. Ce que Bresoul a vécu à Anvers est au sens fort une « déprise d'habit », un retour au monde qui ne signifie pas pour autant une séparation d'avec Dieu puisqu'il évoque dans l'un de ses interrogatoires l'angoisse qui l'aurait saisi de ne pas pouvoir faire son salut *en portant cet habit de cordelier*¹⁰. Par ailleurs, dans la spiritualité franciscaine qui était la sienne, un acte fort de renoncement à un habit ne pouvait manquer de faire écho à un épisode-clé de la vie du fondateur de l'ordre. C'est en effet par un acte spectaculaire de dénudation totale pour rendre ses vêtements à son père que le jeune François avait signifié au monde qu'il renonçait aux richesses familiales pour mener une vie de pauvreté au service de Dieu¹¹. Echos de sa vie passée et imaginaire franciscain ne peuvent manquer d'avoir agité l'esprit de Bresoul au moment de sa déprise d'habit, pour donner à cet instant une densité tant émotionnelle que spirituelle.

Le plus probable, toutefois, est que l'ancien cordelier ait vécu cet épisode comme une véritable libération. Les explications qu'il donne de son apostasie et de sa traduction vestimentaire évoluent en effet au fil de ses six interrogatoires, mais une constante se dégage à la lecture de ses dépositions : s'il rejette la responsabilité d'avoir abandonné la prêtrise sur les camarades réformés qui l'auraient « infecté d'hérésie », il assume celle d'avoir voulu de longue date abandonner son habit de religieux pour demeurer simple prêtre séculier. En lisant le récit qu'il fait de sa vie, on devine que Bresoul a entretenu un

rapport compliqué à l'habit, marque de sa condition de frère franciscain, tout au long de sa vie religieuse¹². Il affirme ainsi que la longue inimitié qui l'a opposé à Thomas Hazard, l'un de ses frères en religion du couvent de Tournai, serait née d'une affaire « d'accoustrement de religion »¹³. Cette relation conflictuelle et le malaise qu'elle suscita (ou révéla ?) chez lui semblent avoir été l'élément déclencheur de sa rupture progressive avec l'ordre des frères mineurs. Dès le début des années 1540, il saisit toutes les occasions de s'éloigner de Tournai, passant notamment une décennie entre Provence et Languedoc. Mais c'est à la fin des années 1550 que la rupture est consommée. Autorisé par son provincial à se rendre à Cologne, il y tombe malade et est longuement soigné par une femme luthérienne ; au moment de partir de chez elle, il laisse sa première fois son habit, avant de le reprendre à son arrivée à Lyon, quelques semaines plus tard. Revenu à Tournai, après d'autres tribulations, dans les premiers jours de 1560, il s'accroche violemment avec l'un de ses supérieurs et clame qu'il va quitter son habit et chercher un moyen de vivre. Ce n'est toutefois qu'au milieu du mois de mars, alors qu'il est à Anvers, qu'il saute le pas et abandonne son habit de cordelier pour la tenue laïque que lui ont confectionnée Gilles Nottet et Jacques Le Noir.

✦ Carte de ville d'Anvers, issue de la *Description de l'ensemble des Pays-Bas autrement appelés Germanie inférieure*, 1567, Lodovico Guicciardini. © Biblioteca Nacional de España.

La libération de l'habit honni doit ainsi être resituée dans le contexte intime, à la fois spirituel et émotionnel, de l'apostasie de Bresoul. Son adhésion aux thèses réformées, quoi qu'il s'en repente et tente de la minimiser pour sauver sa vie, ne fait aucun doute à la lecture de la déposition de plusieurs de ses frères en religion et du récit de ses activités au cours de l'hiver et du printemps 1560¹⁴. Son renoncement apparaît dès lors comme une réponse efficace à l'angoisse sotériologique qui l'étreint. C'est aussi l'aboutissement d'un parcours personnel chaotique au sein d'un ordre religieux dans lequel il affirme être entré bien trop jeune, à 13 ans, sans avoir eu pleinement conscience de l'engagement qu'il prenait alors¹⁵. L'argument n'a rien d'inédit. Erasme l'a avancé avant Bresoul, accusant ses tuteurs, dans une lettre de 1516, de l'avoir poussé à prendre l'habit bien trop jeune et alors même que cet état ne convenait pas à sa nature¹⁶. Ses altercations fréquentes avec ses supérieurs, ses pérégrinations, révèlent, tout autant que de probables désaccords théologiques, une souffrance intime à vivre sous l'habit.

Dès lors, on peut imaginer le soulagement de cet homme, au printemps 1560, à être enfin débarrassé de cet habit devenu un fardeau. Ce marcheur infatigable a pu faire l'expérience très physique de son changement d'état en revenant à pied d'Anvers vers Tournai, Lille et les campagnes de leur plat-pays. À chaque pas, ce n'est plus sa longue robe râpeuse de frère mendiant qu'il a senti frotter contre son corps, mais l'habit court de l'homme ordinaire, porté sur une chemise au contact plus aimable. L'étoffe de son passé n'est plus à même sa peau, elle s'est transfigurée en manteau noir. Passée sur son casaquin et ses chausses noirs, elle revêt Bresoul quand il rencontre de nouveaux coreligionnaires à Lille, quand il s'en va en leur compagnie écouter le sermon d'un curé réformé à Péronne-en-Mélantois, et quand il s'installe au cabaret du Tilleul, à Cysoing, au soir du dimanche de Pâques closes. Elle est toujours sur son dos lors de son arrestation le lendemain matin, le lundi 22 avril 1560¹⁷. Et c'est elle encore qui l'enveloppe, au fond des geôles de l'évêque de Tournai, alors qu'il attend d'être livré aux mains de l'inquisiteur¹⁸. ■



Notes

1 Archives Générales du Royaume à Bruxelles (désormais AGR), Audience 280, f° 115.

2 Gérard Moreau, *Histoire du protestantisme à Tournai jusqu'à la veille de la Révolution des Pays-Bas*, Paris, Les Belles Lettres, 1962.

3 AGR, Audience 280, f° 136-137.

4 Sur ces moines apostats délaissant leur habit, voir Jean-Marie Le Gall, *Les Moines au temps des réformes. France, 1480-1560*, Seyssel, Champ Vallon, 2001.

5 Nicole Pellegrin, « "Costume" les religieuses au XVIII^e siècle. Autour du père Helyot et de ses imitateurs », *Apparence(s)* [En ligne], 9 | 2019, mis en ligne le 13 mai 2019, Consulté le 02 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ressources-electroniques.univ-lille.fr/apparences/1517>

6 Giorgio Agamben, *De la très haute pauvreté. Règles et forme de vie*, Payot & Rivages, 2011. Pour un exemple portant sur la seconde moitié du XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle, voir Antoine Rouillet, « Le soin du vêtement au couvent, entre uniforme et distinction : les carmélites déchaussées espagnoles, années 1560-1630 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 62-1, n° 1, 2015, p. 104-126.

7 Gil Bartholeyens, « Quand l'objet donne l'exemple », *Archives de sciences sociales des religions*, n° 174, 2016, p. 149-168.

8 Véronique Rouchon Mouilleron, « Quelle couleur pour les frères ? Regards sur l'habit des Mineurs aux XIII^e-XIV^e siècles », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BU-CEMA* [En ligne], 18.1 | 2014, mis en ligne le 17 juin 2014, consulté le 31 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ressources-electroniques.univ-lille.fr/cem/13378> ; DOI : 10.4000/cem.13378

9 Michel Pastoureau, « Naissance d'un monde en noir et blanc. L'Eglise et la couleur des origines à la Réforme », in Id., *Une Histoire symbolique du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2004, p. 155.

10 Lors de son premier interrogatoire, le 3 mai 1560, il déclare avoir abandonné son habit « parche qu'il ne volloit plus demorer en icelle [religion] et que en y demorant ne proit faire son sallut » (AD Nord, J 472/253, pièce n° 26).

11 Sur cet épisode célèbre et sa construction, voir notamment Damien Boquet, « Écrire et représenter la dénudation de François d'Assise au XIII^e siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 30, 2008, p. 39-63.

12 AD Nord, J 472/253, pièce n° 27.

13 AD Nord, J 472/253, pièce n° 26.

14 AD Nord, J 472/253, pièces n° 3, 22, 24, 26, 27.

15 AD Nord, J 472/253, pièces n° 8 et 27.

16 J.-M. Le Gall, *Les Moines au temps des réformes...*, op. cit.

17 Les dépositions de plusieurs témoins attestent que, dans les heures qui précèdent son arrestation, Claude Bresoul est vêtu « en habit d'homme lay » comprenant casaquin noir, chausses noires, chemise, chapeau, manteau noir et épée (AD Nord, J 472/253, pièce n° 25).

18 Dans une déposition faite le 3 mai, Thomas de La Fontaine, un franciscain lillois ayant bien connu Claude Bresoul, affirme que ce dernier « a plusieurs fois delaissés l'habit de cordelier et prins habit seculier, comme il est à present es prisons de ceste dite ville » (AD Nord, J 472/253, pièce n° 26).

← Vue de la ville de Cysoing, *Albums de Croÿ*, édité par Jean-Marie Duvoisnel, vol. 12
© Presses universitaires du Septentrion, 1997.